Bureau du 15 octobre 2001

Décision n° 2001-0236

commune (s): Lyon 1er

objet : Quartier des Pentes de la Croix-Rousse - Amélioration de la gestion de proximité - Convention

avec la régie de quartier - Participation financière

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 octobre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre des opérations de développement social urbain conduites depuis plusieurs années dans le quartier des Pentes de la Croix-Rousse à Lyon 1er, plusieurs actions destinées à valoriser le patrimoine architectural et historique particulièrement riche de ce quartier et à améliorer le cadre de vie des habitants ont été réalisées

La configuration particulière de ce quartier a nécessité des moyens spécifiques dont la mise en œuvre a été confiée à la régie de quartier Croix-Rousse par la délibération du Conseil n° 1998-3792 en date du 28 septembre 1998.

S'appuyant sur les priorités dégagées à l'issue de l'évaluation des actions réalisées, l'Etat, la Région, la Communauté urbaine, la Ville et la régie de quartier Croix-Rousse ont souhaité s'engager pour une période de trois ans (2001, 2002 et 2003) par le biais d'une convention-cadre triennale approuvée lors du conseil de Communauté en date du 27 mars 2001.

Dans le but de renforcer les actions engagées en matière d'amélioration de la gestion de proximité au sein du quartier, le contrat de ville prévoit, au titre de la programmation 2001 :

- la poursuite de l'action conduite par l'équipe d'agents de proximité et de correspondants de quartier au sein de la régie de quartier Croix-Rousse, qui consiste à participer et à inciter à l'amélioration du cadre de vie, afin notamment de diminuer l'impact des dégradations et des actes d'incivilité ;
- la création d'un fonds de travaux d'urgence permettant d'intervenir sans délai en complémentarité des actions menées sur le terrain par les agents de proximité.

Le coût global de cette opération, sous maîtrise d'ouvrage de la régie de quartier Croix-Rousse, est évalué à 144 674,12 € (949 000 F), répartis conformément au tableau ci-après :

Actions	Coût de l'action	ville de Lyon DSU	ville de Lyon crédits insertion	Grand Lyon	région Rhône-Alpes	Etats crédits insertion et emploi jeunes	Régie de quartier
équipe de gestion sociale et urbaine de proximité	899 000 F	200 000 F	70 000 F	200 000 F	120 000 F	286 000 F	23 000 F
fonds de travaux d'urgence	50 000 F	25 000 F		25 000 F			
total	949 000 F	225 000 F	70 000 F	225 000 F	120 000 F	286 000 F	23 000 F

2 2001-0236

Vu ledit dossier:

Vu la délibération du Conseil n° 1998-3792 en date du 28 septembre 1998, celle en date du 27 mars 2001 et celle n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

- 1° Approuve la mise en œuvre des actions d'amélioration de la gestion de proximité sur le quartier des Pentes de la Croix-Rousse telles que présentées ci-dessus ainsi que la participation financière de la Communauté urbaine à ces actions pour un montant de 34 301,03 € (225 000 F).
- 2° Autorise monsieur le président à signer la convention correspondante avec la régie de quartier Croix-Rousse.
- **3° La dépense** prévisionnelle correspondante en fonctionnement sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine exercice 2001 comptes 657 480 et 657 280 fonction 824 opération 0452.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,